## REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

-----

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION DE L'EXECUTION ET DE LA SYNTHESE BUDGETAIRE

**CIRCULAIRE** 

**CLASSEMENT:** Exécution du Budget Général

DATE: 0.7. SEPT 2010

**NUMERO:** 01 -MFB/SG/DGB/DESB/SAIDM

ORIGINE: MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

**REFERENCE**: Circulaire n° 07-MFB/SG/DGB/DESB du 21 décembre 2009 relative à l'exécution

du budget 2010

**DESTINATAIRES**: Présidents des Hautes Institutions, Premier Ministre, Ministres, Secrétaires

d'Etat, Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, Directeurs, Chefs de Service, Ordonnateurs Secondaires, PGA, RGA, Trésoriers Généraux et

Trésoriers Principaux.

OBJET: Exécution de la Loi de Finances Rectificative 2010 et clôture des opérations de

gestion 2010 : Recettes et Dépenses du Budget Général de l'Etat, des Budgets

Annexes et des Comptes Particuliers du Trésor.

## En vertu de :

- L'Ordonnance n°2010-006 du 06/09/2010 portant Loi de Finances Rectificative pour 2010 ;
- Décret n° 2010-800 du 07/09/2010 portant répartition de crédits autorisés par l'Ordonnance n°2010-006 du 06/09/2010 portant Loi de Finances Rectificative pour 2010 ;
- Arrêté n°32931 du 07/09/2010 portant ouverture de crédits autorisés par l'Ordonnance n°2010-006 du 06/09/2010 portant Loi de Finances Rectificative pour 2010.

La présente circulaire apporte de nouvelles dispositions prises en matière d'exécution du Budget Général de l'Etat, des Budgets Annexes et des Comptes Particuliers du Trésor ainsi que le calendrier de clôture des différentes opérations de gestion 2010.